



RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL 1^{er} TRIMESTRE 2018

Durant cette période, le Conseil

a décidé

- de soutenir la démarche de Chablais Région concernant l'initiative « No Billag » en donnant un préavis négatif à « No billag » ;
- de démolir un ancien réservoir d'eau potable situé à Fontany
- de passer des actes de défauts de biens en non-valeur
- de procéder à un rétroactif pour la taxe au sac (mesure sociale), pour les enfants nés en 2016 (20 sacs) et ceux nés en 2017 (40 sacs)
- de taxer les agriculteurs selon la catégorie 5 avec la pondération de 1.5 du règlement sur la gestion des déchets
- d'accepter le rachat d'un acte de défauts de bien
- de participer à l'étude du projet ArtValais pour la somme
- de donner l'accord au FC pour une vente-échange autour du Foot
- de fixer les montants des amendes pour le dépôt de sacs non taxés
- de donner la gestion comptable du service social au CMS par l'engagement d'un(e) comptable au niveau du district, sous réserve de l'acceptation du canton
- de changer sa manière de procéder pour les autorisations de construire en raison de la nouvelle loi sur les constructions
- de reconduire le contrat de gestion de la garderie avec Pop e Poppa pour une année pour se donner le temps d'organiser la reprise par la commune
- de mettre en postulation le poste de concierge des bâtiments communaux
- d'octroyer une remise d'impôt
- d'étudier comment améliorer la signalétique d'une façon générale dans le village
- d'utiliser la cabine téléphonique pour un projet de boîte à livres
- de déplacer le Twin (Gastrovert) du chemin En la fin à la place de parc de l'ancienne poste
- de poser un store intérieur au magasin Edelweiss
- d'accepter de prévoir l'augmentation progressive de la participation communale aux frais de la police communale de Monthey

a pris connaissance

- de la nouvelle loi sur les constructions, en particulier pour le traitement des dossiers de construction situés hors zone à bâtir
- de la dissolution de l'association des Moussaillons
- du rapport de l'Inspection des finances
- du plan de parking et circulation pour le Festival « Irreversible » des 25 et 26 mai 2018
- de la nomination du nouveau directeur de la Satom au 1^{er} octobre 2018 : M. Daniel Baillifard
- de la modification partielle du PAZ de Monthey dans le cadre de la construction du terminal rail-route des Tardys

a traité les demandes d'autorisation de construire suivantes

de compétence communale

- Udriot Nicolas - Parcelle N° 1842 pour la pose de panneaux solaires
- Retripa, parcelles 1801-141 pour la construction d'un couvert lié à la halle existante afin de protéger les matériaux en bois stockés sur la place extérieure
- PR immobilier, parcelles 1322 et 1846 construction de 2 villas mitoyennes et 3 villas individuelles
- AFM, parcelle N° 1607, construction de 2 villas jumelées
- Nickel Thérèse, parcelle N° 1611, remise en état de deux remises de jardin existantes avec une prolongation du toit comme utilisation d'un couvert
- Martenet Jeames, parcelle N° 400, rénovation terrasse
- Udriot Dominique, parcelle N° 1683, fermeture abri voitures sur 3 faces

de compétence cantonale

- Salamolard Philippe, parcelles N° 469 et 1668, reconstruction hangar suite à incendie, projet hors-zone
- Compensations écologiques dépotoir de la Rogneuse : Aménagement d'étangs et de biotopes – carrière FAMSA : parcelle communale 387, projet hors-zone
- Jordan Roland, parcelles N° 833, 838, 840, construction d'un couvert agricole (rangement des machines et du matériel agricole), projet hors-zone

Massongex, le 31 mars 2018

Administration communale
La Présidente : La Secrétaire :
Sylviane Coquoz Sandra Martin